PROPOSITION DE LOI

visant à renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions.

PRÉSENTÉE

par Isabella BOUCHEZ, Lilou BOULY, Paul BRICE, Margaux CALLIN, Rémi CHASLE MAZIRE, Aronn DELATTRE, Anouk DOURIEZ, Mary DUMONT, Gabriel EL FADLAOUI TOURNEUR, Simon FAUVEL, Robin HAIGNERÉ, Robin LAUGIER, Lise LE DOUJET, Baptiste LE GALL, Estevan LEPITRE, Anaël LEPRÊTRE, Jules LEROUX, Gabriel LHEUREUX, Louise MACHIN, Maelyss MAILLARD, Eléa MONY, Joé NOEL, Louisa PIHEN DETOUT, Maureen POILLON, Martin SCHEIDLER.

Élèves de la classe de CM2 de l'école Aurore de Saint-Léonard

(Académie de Lille)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors des dernières élections, on a constaté une abstention grandissante. Les motifs sont multiples mais les conséquences inquiétantes : le manque de confiance envers les institutions et une contestation de plus en plus visible.

Il est important de sensibiliser les enfants aux responsabilités de citoyen dans le cadre des institutions républicaines qui nous régissent ; et prioritairement, pour ce qui les concerne : l'école de la République. Leur participation aux conseils d'école leur permettrait de mieux comprendre les rouages des institutions et le caractère démocratique qui les gouverne.

Le conseil d'école, réuni au moins trois fois par an, rassemble enseignants, élus de la commune, Inspecteur de la circonscription, parents d'élèves élus, DDEN, et partenaires concernés par l'ordre du jour. Aujourd'hui, aucun représentant d'élèves n'est présent. Leur avis pourrait être pris en compte dans les échanges, mieux, ils pourraient être force de proposition.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

L'élection d'un délégué et d'un suppléant dans chaque classe de CM1 et CM2 est obligatoire avec une parité fille-garçon.

Article 2

Chaque classe de CM1 et CM2 organise des élections sur le modèle du suffrage universel avant les vacances d'automne.

Article 3

Élu, le délégué synthétise les idées proposées par tous les élèves de sa classe.

Article 4

Le délégué participe à au moins un conseil d'école (idéalement à tous) dans l'année scolaire. Il peut soumettre des propositions et être consulté.